

COMPRENDRE LA THÉRAPIE DE CONVERSION :

un glossaire

PREMIÈRE PARTIE : 2SLGBTQIA+ - QUELQUES DÉFINITIONS

2SLGBTQIA+ : Acronyme pour personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, intersexuées et asexuelles; le signe + signifie qu'il y a de nombreuses façons pour les personnes d'affirmer leur identité de genre et leur orientation sexuelle.

Agenre : Se dit d'une personne qui ne se reconnaît dans aucune identité de genre

Aromantique : Se dit d'une personne qui ne ressent pas d'attraction amoureuse. Les personnes aromantiques peuvent être en relation et former des liens forts qui n'ont rien à voir avec le sentiment amoureux. L'attraction amoureuse se situe sur un spectre et peut prendre différentes apparences pour différentes personnes. On appelle parfois « aro » les personnes aromantiques.

Asexuel : Se dit d'une personne qui ne ressent pas d'attraction sexuelle. Les personnes asexuelles peuvent choisir d'avoir des rapports sexuels pour diverses raisons et peuvent éprouver ou non une attraction romantique. L'asexualité se situe sur un spectre et peut prendre différentes apparences pour différentes personnes. On appelle parfois « ace » les personnes asexuelles.

Binarisme de genre : Catégorie socialement construite selon laquelle toute personne est soit un « homme », soit une « femme » en fonction du sexe qui lui a été assigné à la naissance. Dans le binarisme de genre, il n'y a que ces deux options. D'un point de vue pratique, le binarisme de genre influence la manière dont les institutions académiques, sociales et culturelles classent les individus et a pour effet de compliquer l'existence des personnes qui ne s'identifient pas selon le modèle binaire de genre.

Bisexuel : Attirance pour des personnes de multiples sexes. Attirance pour le même sexe, comme soi-même et autre que soi-même.

Bispirituel : Depuis 1990, « bispirituel » est employé comme terme culturel pour désigner les personnes autochtones éprouvant des identités de genre ou de sexe diverses et qui occupent parfois différentes fonctions traditionnelles, cérémoniales ou communautaires. « Bispirituel » n'est pas le seul terme autochtone employé pour signifier la diversité de genre ou de sexe, mais on l'emploie souvent comme terme générique englobant la diversité culturelle des genres et des sexes dans les communautés autochtones de Turtle Island (Amérique du Nord). Les personnes autochtones LGBTQIA+ ne s'identifient pas toutes comme bispirituelles. On doit désigner une personne comme bispirituelle seulement si elle s'identifie ainsi. Une personne bispirituelle peut s'identifier comme faisant partie ou non de la communauté LGBTQIA+.

Cisgenre (cis) : Se dit d'une personne dont l'identité de genre correspond au genre qui lui a été assigné à la naissance. Par exemple, une personne à qui l'identité féminine a été assignée à la naissance deviendra une fille, puis une femme.

Dysphorie de genre : Sentiment de détresse chez une personne causé par une discordance entre le sexe assigné à sa naissance, son genre présumé et son identité de genre. La dysphorie de genre peut être identifiée par un diagnostic clinique d'un professionnel de la santé, mais aussi par ce qu'une personne ressent.

En questionnement : Se dit d'une personne en processus d'exploration ou de découverte de son identité de genre, son orientation sexuelle et leurs expressions correspondantes.

Expression de genre : Désigne la manière dont une personne exprime son genre par les choix de nom et pronoms, son apparence, sa voix, son langage corporel, son comportement et d'autres formes d'expression.

Gai : Se dit d'une personne qui est attirée par les personnes du même genre. Le terme est aussi utilisé pour désigner les personnes éprouvant une attirance lesbienne, ou une attirance pour tous les genres.

Genre : Les expériences, rôles, comportements, expressions et identités socialement construits des hommes, des femmes, des personnes de diverses identités de genre et des personnes agenres. Le genre est parfois, mais pas toujours, associé au sexe assigné à la naissance.

Genre/sexe assigné à la naissance : Désigne le genre ou le sexe qui est assigné à la naissance, bien souvent en fonction de caractères sexuels particuliers (organes génitaux). La plupart des personnes sont considérées de sexe masculin ou féminin à la naissance. L'assignation de genre est souvent utilisée pour renforcer l'application de normes de genre rigides chez les enfants et les jeunes, notamment l'exigence selon laquelle les personnes de sexe féminin à la naissance doivent être féminines et les personnes de sexe masculin doivent être masculines.

Genre queer, genderqueer : Terme générique désignant une personne dont l'identité de genre ne correspond pas au binarisme de genre. Pour certaines personnes, genderqueer est un terme d'auto-identification active et dynamique représentant l'adoption du genre queer. Cette identification revendique délibérément dans un sens politique la notion de « queer ».

Hétérosexuel : Attirance pour le genre binaire opposé.

Identité de genre : Sentiment qu'une personne a de son genre. Une personne peut parfois avoir un sentiment de genre binaire correspondant au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Nous savons également que le sentiment de genre d'une personne se situe le long du spectre d'identités de genre et peut évoluer tout au long de sa vie.

Intersexe : Terme employé de manière générique pour décrire les différences du point de vue des caractères sexuels ou de l'anatomie reproductive. « Intersexe » peut recouvrir de nombreuses différences concernant les parties génitales, les hormones, l'anatomie interne et les chromosomes. Une personne intersexe peut être née avec ces différences ou les développer pendant l'enfance ou l'adolescence. Être intersexe n'est pas la même chose qu'être trans. Certaines personnes intersexes s'identifieront comme membres de la communauté LGBTQ2S+, d'autres non.

Lesbienne : Désigne habituellement une femme qui éprouve une attirance romantique et/ou sexuelle pour les femmes. Certaines personnes trans et non binaires s'identifient aussi comme lesbiennes.

Non binaire : Terme générique pour désigner une personne dont l'identité de genre ne correspond pas complètement au modèle binaire traditionnel homme-femme. Ce terme peut désigner les personnes qui ne s'identifient à aucun genre, celles qui s'identifient à une combinaison de genres multiples et celles qui s'identifient complètement en dehors du binarisme de genres.

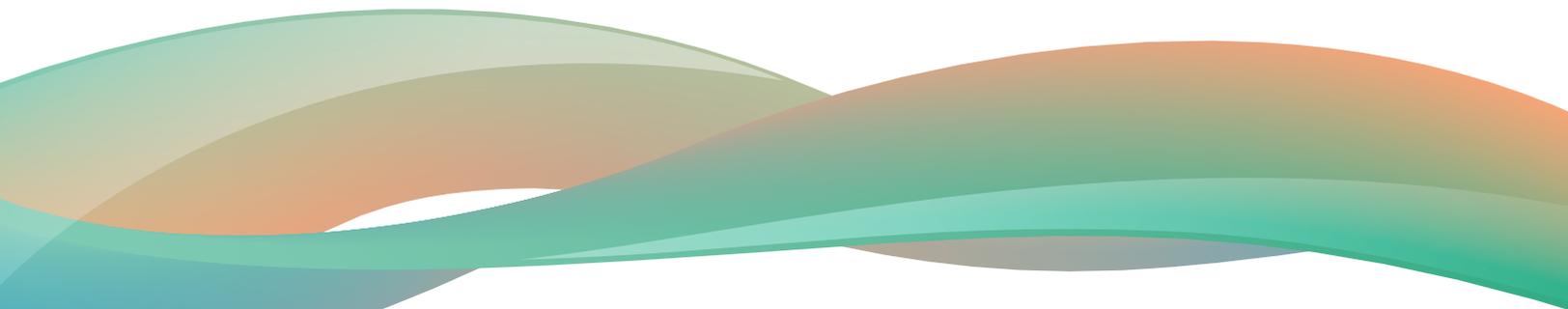
Orientation sexuelle : Identité d'une personne concernant les formes d'attirance qu'elle ressent ou non. L'attirance se situe sur un spectre, l'orientation sexuelle d'une personne peut donc changer tout au long de sa vie.

Pansexuel : Désigne l'attraction sexuelle, amoureuse ou émotionnelle pour une autre personne sans égard à son genre.

Queer : Terme offensant réapproprié, ce qui signifie qu'il était auparavant utilisé pour dénigrer les membres de la communauté 2SLGBTQ+. Le terme a fait l'objet d'une réappropriation par de nombreuses personnes appartenant à la communauté 2SLGBTQ+, mais pas par tous. « Queer » est maintenant employé pour désigner diverses identités de genre et de sexe et remplace souvent l'acronyme 2SLGBTQ+.

Sexe : Classification biologique des personnes comme étant de sexe masculin, féminin ou intersexe, assignée à la naissance en fonction des organes reproducteurs, des caractéristiques physiques, des hormones ou d'autres caractéristiques.

Transgenre : Se dit d'une personne dont l'identité de genre diffère du genre qui lui a été assigné à la naissance. Ce terme désigne les hommes trans, les femmes trans, les personnes non binaires et les autres personnes ne s'identifiant pas au genre qui leur a été assigné à la naissance. Trans est un terme générique employé pour désigner une grande diversité d'identités et d'expériences.



DEUXIÈME PARTIE :

THÉRAPIE DE CONVERSION* –

QUELQUES DÉFINITIONS

Choc électromagnétique : Stimulant utilisé pour susciter une réaction donnée chez un sujet récepteur. Les chocs électromagnétiques étaient souvent employés dans le cadre de thérapies de conversion pour créer chez le patient des associations entre des stimuli douloureux et l'imagerie queer.

Code criminel : Loi qui régleme les infractions et procédures en matière criminelle au Canada.

Cure pour homosexuel : Désigne une ancienne supercherie pseudoscientifique répandue dans les milieux cliniques et professionnels qui considérait l'homosexualité comme une condition à soigner.

Détransition : Désigne l'interruption ou l'inversion des démarches de transition, qu'elles soient sociales (expression de genre, pronoms), médicales (hormonothérapie), chirurgicales ou légales. Une personne peut choisir de procéder à une détransition pour différentes raisons. Bien qu'ils soient parfois considérés à tort comme des synonymes dans les discours anti-trans, la détransition et le regret sont des concepts différents qui se recoupent parfois chez certaines personnes, mais pas toujours. La détransition peut aussi être imposée sans le consentement et de force comme une forme de thérapie de conversion. Ceci peut prendre la forme de l'application d'une loi qui interdirait à une personne de continuer à recevoir des soins d'affirmation de genre.

DSM : Le Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, en français Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, est une publication de l'American Psychiatric Association (APA) utilisé pour la classification des troubles mentaux en langage courant et selon des critères standards. Ouvrage de référence pour le diagnostic et le traitement des troubles mentaux aux États-Unis et en Amérique du Nord, il est considéré comme l'un des principaux manuels de psychiatrie.

Ex-gai/ex-trans : Mouvement de thérapie de conversion essentiellement religieux qui a été popularisé par la phrase « pray the gay away » (prier pour chasser le gai). Les organisations ex-gaies/ex-trans se recoupent souvent et dépeignent l'homosexualité comme un péché selon les principes conservateurs du christianisme ou considèrent la diversité de genre comme une pathologie.

Interdiction des thérapies de conversion : Est parfois utilisé pour désigner l'adoption du projet de loi C-4 le 7 janvier 2022. Cette « interdiction » a fait l'objet d'une importante couverture médiatique et a été saluée comme étant la première loi en son genre à définir spécifiquement différentes formes de thérapies de conversion, promouvoir la protection des enfants et adopter une compréhension élargie des efforts nécessaires concernant les changements d'identités de genre. Toutefois, la lutte contre les répercussions multiples des thérapies de conversion se poursuit. Les thérapies de conversion ont toujours cours derrière des portes closes. Les survivants de thérapies de conversion ont toujours besoin de soutien, de la présence de la communauté et de guérison. Et les attitudes et croyances sous-jacentes aux thérapies de conversion – qu'il est préférable d'être hétérosexuel ou cisgenre plutôt que 2SLGBTQIA+ – continuent d'avoir de multiples répercussions sur nos vies et nos communautés.

Obligation de signalement : Au Canada, l'article 125 de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille stipule qu'une personne qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant a besoin de protection doit immédiatement déclarer ses soupçons à une société d'aide et fournir les renseignements sur lesquels ils se fondent

Hypnothérapie : Pratique consistant à provoquer un état de conscience où une personne peut perdre sa capacité d'action volontaire et devenir très réceptive aux suggestions et instructions. En contexte de thérapie de conversion, un praticien peut provoquer un état de conscience où le patient acceptera des énoncés progressivement faux qui laisseraient penser qu'il accepte des modifications de son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Hétérosexisme/homophobie/transphobie institutionnels : Renvoie à des systèmes d'oppression enracinés dans les institutions composant notre société et qui prennent pour cible l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ceci peut se manifester de différentes manières : cliniques médicales offrant des examens pour des ITS aux femmes en présumant qu'elles n'ont que des rapports sexuels monogames avec des hommes; coûts exorbitants des services de fécondation in vitro ou de maternité de substitution pour les couples de même sexe; taux élevé de systèmes de sécurité aéroportuaires qui identifient les personnes transgenres comme des suspects.

Projet de loi C-4 : Aussi appelé « Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion) ». Ce projet de loi visait à dénoncer la thérapie de conversion par la criminalisation des activités qui y sont associées, telles que :

- faire de la promotion ou de la publicité en vue d'offrir une thérapie de conversion;
- obliger une personne ou un enfant à suivre une thérapie de conversion;
- faire passer un enfant à l'étranger pour qu'il y suive une thérapie de conversion;
- bénéficier d'un avantage matériel provenant de la prestation de thérapies de conversion.

Le projet de loi C-4 contenait aussi des dispositions autorisant les tribunaux à imposer certaines ordonnances concernant la promotion de la thérapie de conversion, par exemple retirer des publicités concernant des services de thérapie de conversion des réseaux informatiques et d'Internet. Le projet de loi C-4 ne criminalisait pas l'acte de recevoir des services de thérapie de conversion, ni les formes légitimes de consultation, mentorat et soutien concernant la sexualité ou l'identité de genre d'une personne offertes par des professionnels de la santé, des personnalités religieuses, des amis ou des membres de la famille. Le projet de loi C-4 a obtenu la sanction royale et a été adopté le 7 janvier 2022.

Pseudoscience : Pratiques, déclarations ou croyances qui prétendent adhérer à une méthode empirique et scientifique rigoureuse, mais qui ne sont en réalité fondées sur aucun fait ni approche scientifique reconnus.

Psychochirurgie : Pratique qui « traite » les conditions jugées comme maladies mentales par des interventions chirurgicales du cerveau. En contexte de thérapie de conversion, ces pratiques comprenaient les lobotomies ou l'implantation d'électrodes dans le cerveau du patient pour « soigner » l'homosexualité.

SOGIECE ou Efforts de coercition visant à changer l'orientation sexuelle : L'acronyme anglais SOGIECE (Sexual Orientation and Gender Identity and Expression Change Efforts) a été adopté par les organismes et les praticiens qui travaillent à abolir les thérapies de conversion et leurs pratiques.

Soins de santé d'affirmation de genre : Les soins de santé d'affirmation de genre tels que définis par l'Organisation mondiale de la santé comprennent un éventail d'interventions sociales, psychologiques, comportementales et médicales « conçues pour soutenir et affirmer l'identité de genre d'une personne » lorsque cette identité ne correspond pas au genre qui lui a été assigné à la naissance. Les soins de santé d'affirmation de genre sont offerts non seulement aux personnes trans, non binaires et de genre queer, mais à tous. Par exemple, l'épilation au laser est un soin d'affirmation de genre qui n'est habituellement pas reconnu comme tel.

Thérapie par aversion : Thérapie comportementale visant à amener une personne à renoncer à un comportement ou une habitude en l'associant à des stimuli désagréables. En contexte de thérapie de conversion, il peut s'agir d'exposer une personne à de l'imagerie queer tout en la soumettant à des stimuli physiques désagréables tels que des chocs électriques ou des substances provoquant la nausée, de manière à associer l'homosexualité à ces stimuli.

Thérapie de conversion : Toute pratique pseudoscientifique visant à modifier l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre d'une personne pour les rendre conformes aux normes hétérosexuelles et cisgenres. L'appellation « thérapie » de conversion est un descripteur inapproprié parce que ces pratiques n'ont aucune valeur thérapeutique et ne sont reconnues par aucun fournisseur de services médicaux, clinicien ou organisme de réglementation.

Thérapie réparatrice : Ce terme peut être employé comme synonyme de thérapie de conversion. La thérapie réparatrice considère les identités 2SLGBTQIA+ comme des formes de déviance par rapport à l'orientation sexuelle et l'expression de genre normales et vise à réparer ces personnes.

Transition : Dans ce contexte, le terme transition désigne le processus d'affirmation d'identité d'une personne transgenre par des démarches sociales (nom, pronoms, habillement), médicales (hormonothérapie substitutive, épilation au laser, chirurgie), légales (changement de nom, changement de marqueur de genre) et autres. Toutes les personnes transgenres ne choisissent pas la transition et ce processus peut être différent pour chaque personne.

Transplantation de testicules : Pratique pseudoscientifique dommageable qui cherchait à accroître la production de testostérone chez les hommes gais, censées diminuer les « pulsions homosexuelles ».

*** Remarque :** Nous avons choisi le terme « thérapie de conversion » pour désigner ces pratiques parce que ce terme est susceptible d'être reconnu par les gens en général et parce que c'est le terme employé dans la loi canadienne. Nous tenons cependant à souligner que l'appellation « thérapie » de conversion est un descripteur inapproprié parce que ces pratiques n'ont aucune valeur thérapeutique. C'est pourquoi certaines personnes et organisations préfèrent employer d'autres formulations comme « pratiques de conversion » ou « efforts de coercition visant à changer l'orientation sexuelle » (SOGIECE) pour désigner les thérapies de conversion. Nous vous suggérons donc d'utiliser la formulation qui fait le plus de sens pour vous et votre communauté.